Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 064-266404623-20260512-DELIB2_12052026-DE

SAINT JEAN DE LUZ
Donibane Lohizune

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 mai 2026 – 17 heures 30

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François IRIGOYEN, Président

Administrateurs en exercice : 17

Nombre de présents : 13

N° 2

Objet : ELECTION DE LA VICE-PRESIDENTE DU CCAS

Présents
M IRIGOYEN - Mme MORICE – M BOIVIN – Mme DE TORREGROSA
Mme DUHART-GRAS – Mme LARGOUNEZ – Mme GUIRESSE-DUPEROU
Mme FOURNIER-DULAC – Mme AZAIS – M MAS – M ARGAGNON
M DUFAU – Mme ZUGARRAMURDI – M ROTETA

Pouvoirs

Absents excusés
Mme DELQUE

Absent
Mme GRACIET – Mme JEANNIN – M ROTETA

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans observation

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 064-266404623-20260512-DELIB2_12052026-DE

N° 2 – ELECTION DE LA VICE-PRESIDENTE

Monsieur IRIGOYEN Jean-François, Président du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jean-de-Luz, expose,

L'article L.123.6 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit que « dès qu'il est constitué, le conseil d'administration élit en son sein un vice-président qui le préside en l'absence du Maire ».

Madame MORICE Nathalie, adjointe à « l'action sociale, la famille, aux séniors à la lutte contre les discriminations et au handicap », sur proposition de Monsieur le Président et en l'absence d'autre candidature, **est élue à l'unanimité Vice-Présidente** du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jean-de-Luz.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président du C.C.A.S
Jean-François IRIGOYEN

